



Ligue Football Guyane

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

COMMISSION RÉGIONALE FÉMININE GESTION DES COMPÉTITIONS

Procès-Verbal du 31 octobre 2019

Le jeudi 31 octobre 2019 à 17h00, la Commission Régionale Féminine - Gestion des Compétitions s'est réunie pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

1- Gestion des compétitions

- 1-1 Enregistrement des feuilles de matchs et des résultats
- 1.2 Classements

2- Note d'information

MEMBRES PRESENTS	MEMBRES ABSENTS EXCUSES
Mme A-HORTH Armide	Mme KWASIBA Sylvie
Mme JOSEPH Sonia	Mr GARREY Pierre
Mr KNIGHTS Dexter	Mr FERREOL Sylvain
Mme SILEBERT Rolande	

2-1 Enregistrement des feuilles de matchs et des résultats

CHAMPIONNAT POULE CENTRE-EST / LITTORAL

1 ^{ème} JOURNEE			
Date	Match	Score	Observations
20/10/2019	KOUROU FC – SC KOUROUCIEN	0-3	RAS
20/10/2019	DYNAMO DE SOULA - LOYOLA OC	0-8	RAS
23/10/2019	OLYMPIQUE DE CAYENNE – ASC REMIRE	1-0	RAS

CHAMPIONNAT POULE OUEST

3 ^{ème} JOURNEE			
Date	Match	Score	Observations
20/10/2019	COSMA FOOT – ASC OUEST	4-2	RAS
20/10/2019	ASC AWOMSA – ASC BALATE	0-1	RAS
20/10/2019	EJ BALATE – FC MAYANDE	3-2	RAS

2-2 Classements

POULE OUEST

Classement général à la 3 ^{ème} journée								
Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	
1 COSMA FOOT	12	3	3	0	0	16	5	
2 EJ BALATE	9	3	2	0	1	13	9	
3 ASC AWOMSA	7	3	1	1	1	7	7	
4 ASC BALATE	6	3	1	0	2	5	13	
5 ASC OUEST	3	2	0	1	1	4	6	
6 FC MAYANDE	2	2	0	0	2	3	8	

POULE CENTRE-EST/LITTORAL

Classement général à la 1ère journée							
Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC
1 LOYOLA DC	4	1	1	0	0	8	0
2 SC KOUROUCIEN	4	1	1	0	0	3	0
3 OLYMPIQUE DE CAYENNE	4	1	1	0	0	1	0
4 ASC REMIRE	1	1	0	0	1	0	1
5 KOUROU FC	1	1	0	0	1	0	3
6 DYNAMO DE SOULA	1	1	0	0	1	0	8

2-Note d'information

Article 87 : Etablissement et Transmission de feuille de match

87-4. Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre récépissé. **Le délai est de soixante-douze (72) heures ouvrés après la rencontre. Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai sus mentionné par télécopie ou courriel.** A la demande de la commission compétente, le club devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi. **L'original devra être alors déposé au plus tard huit jours après le match au secrétariat de la ligue.**

Fin de séance à 17h45

Secrétaire de séance

Présidente de séance

Mme Rolande SILEBERT

Mme Armide A-HORTH